

La transformation de notre système d'information peut ralentir les délais pour vous répondre. Nous nous efforçons de traiter votre dossier le plus rapidement possible.

Les maisons départementales des personnes handicapées se modernisent pour améliorer le service rendu aux personnes handicapées et à leurs familles, et simplifier leurs démarches. Le point sur ce que cela change pour les usagers.

Grâce à un nouveau système d'information harmonisé avec celui de toutes les autres MDPH, nous mettons en place progressivement de nouveaux services pour les habitants de Loir-et-Cher :

- **Des courriers de notification** de vos droits plus simples à comprendre.
- La possibilité de **remplir votre dossier de demande en ligne**, avec un formulaire plus complet, axé sur vos besoins. Toutefois, il sera toujours possible si vous le souhaitez, de remplir un dossier imprimé avec l'aide de la MDPH ou d'une association.
- Une simplification des démarches grâce à la transmission automatique de :
  - o votre dossier à la caisse d'allocations familiales pour accélérer le paiement
  - o de vos prestations (AAH, AEEH...),
  - o votre demande de carte mobilité inclusion (CMI) à l'Imprimerie nationale,
  - o votre dossier aux établissements susceptibles de vous accueillir.
- Un transfert automatique de votre dossier en cas de déménagement : les données de celuici pourront être partagées avec la MDPH de votre nouveau département de résidence.

Cela n'aura aucune conséquence sur l'attribution de vos droits.

Cette modernisation est **indispensable** pour traiter des demandes de plus en plus nombreuses (au total 4,5 millions de dossiers chaque année).

Durant la modernisation de leur système d'information, les maisons départementales des personnes handicapées font au mieux pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.